

Ce que nous avons entendu

« Les emplois de garde-pêche sont-ils réservés aux peuples autochtones? Leur rôle se limite-t-il à protéger nos peuples lorsqu'ils sont harcelés alors qu'ils exercent leurs droits de pêche? »

Faire connaître les programmes de gardes-pêche communautaires

« Nos gardes-pêche surveillent ce qui se trouve dans l'eau afin de s'assurer que l'entente sur la Stratégie relative aux pêches autochtones que nous avons signée est respectée par les membres. »

- Les participants comprenaient des communautés ayant ou non des programmes de gardes-pêche. Les communautés n'ayant pas de programme de gardes-pêche comprenaient des membres qui ont suivi une formation de garde-pêche au début des années quatre-vingt-dix. Les membres de certaines autres communautés ont suivi cette formation plus récemment.
 - Celles qui ont des programmes souhaitent que leurs gardes-pêche aient plus de semaines de travail et leur objectif ultime est un emploi à l'année. *« Si vous ne pouvez pas offrir aux gens un emploi à l'année, ils s'en vont. »* Actuellement les gardes-pêche n'ont pas d'emploi à l'année, et occupent donc un autre emploi hors saison.
 - Les communautés qui n'ont pas de programmes souhaitent avoir des gardes-pêche pour plusieurs raisons, notamment pour fournir plus d'emploi à leurs membres et avoir une autorité locale d'application de la loi sur leurs territoires. *« Ma bande m'a approché pour me conseiller d'envisager la participation à un programme de gardes-pêche. »*
- Les participants ont fait part de leurs expériences du programme de gardes-pêche dans la région, à partir de différents points de vue : du point de vue de la communauté, du garde-pêche, de l'agent des pêches autochtones, et deux anciens employés de Pêches et Océans Canada (dont l'un était un ancien agent des pêches) ont également donné leur opinion. Par exemple, voici ce que nous avons appris :
 - Le programme avait été initialement conçu pour se dérouler en trois phases, la troisième consistant à la formation pour recevoir la désignation d'agent des pêches. Cela a changé en 1997, lorsque la Stratégie relative aux pêches autochtones a commencé à financer les directeurs des pêches (maintenant appelés directeurs de l'exploitation des ressources naturelles), plutôt que les gardes-pêche.
 - Dans quelques communautés, certains membres avaient été formés au métier de garde-pêche entre 1991 et 1993, mais lorsqu'ils ont eu terminé leur formation, il n'y avait pas d'emploi de garde-pêche dans la communauté. *« Nous espérons obtenir un quelconque financement après la formation des gardes-pêche – au moins pour le démarrage du travail saisonnier – mais cela n'a pas été le cas. Il a été impossible*

d'obtenir quoi que ce soit de la Stratégie relative aux pêches autochtones pour payer ces gardes-pêche. »

- Pour une communauté, le lieu du stage de garde-pêche était très éloigné, et le programme n'a donc duré que quelques années. « *La conduite aller-retour était trop longue. »* Un garde-pêche a eu une expérience similaire. Il est devenu agent des pêches, mais le poste à pourvoir exigeait plus d'une heure et demie de conduite par jour. « *On dirait que l'on me rend les choses le plus difficile possible pour me dissuader de rester ici. »*
- Les participants ont essentiellement des gardes-pêche désignés dans leurs programmes : une communauté en a huit, une autre cinq. Une troisième communauté a différentes professions représentées dans son programme : quatre gardes-pêche désignés et cinq « surveillants de rivière » que la communauté voudrait désigner comme gardes-pêche.
 - Les gardes-pêche d'une communauté sont également formés par la Garde côtière canadienne pour effectuer de la recherche et du sauvetage et d'autres tâches auxiliaires.
 - Les gardes-pêche ont des uniformes, des camions et de l'équipement qui désignent leur profession et leur communauté. « *Nous sommes bien organisés. »* Les désignations sont renouvelées tous les deux ans et n'exigent pas de formation d'appoint.
- La durée de l'emploi des gardes-pêche varie de 14 à 30 semaines. Les participants s'emploient à trouver des moyens d'augmenter le nombre de semaines de travail et de créer des emplois plus intéressants pour leurs gardes-pêche. Dans certains cas, les communautés utilisent leurs propres revenus pour financer les activités afin que leurs gardes-pêche puissent travailler plus longtemps.

Activités d'application de la loi

« Nous voulons plus d'autorité. Ce sont les gardes-pêche qui subissent les pressions, pas les agents des pêches. »

- En vertu des programmes de gardes-pêche, les communautés participantes surveillent la pêche de la communauté et font appliquer la loi. Dans une communauté, les gardes-pêche surveillent également les activités de la pêche commerciale. Une autre souhaite que ses gardes-pêche surveillent la pêche commerciale. « *Nous ne comprenons pas pourquoi nous ne pouvons pas être utilisés davantage. »*
- L'application de la loi est largement observée, consignée et rapportée. Toutefois, dans une communauté, les gardes-pêche appliquent la *Loi sur les pêches* et saisissent immédiatement l'équipement et la prise si quelqu'un enfreint les règles. « *Ici, les contrevenants doivent s'adresser aux gardes-pêche pour récupérer leur équipement, etc., après une infraction. »* Ces gardes-pêche appliquent également les politiques communautaires relatives à la pêche. Par exemple, les communautés ont une politique en matière de sécurité qui exige que les pêcheurs de homards désignés reçoivent une formation de base pour utiliser

l'équipement de base, et que cet équipement soit inspecté sur les navires par les capitaines et les gardes-pêche avant que la Bande émette les permis et les étiquettes – et le pêcheur pourrait assumer les frais. *« En fin de compte, les gardes-pêche sont là pour travailler avec les pêcheurs. »*

- Les gardes-pêche d'une autre communauté participent activement à l'éducation dans la communauté, de sorte que les membres comprennent la *Loi sur les pêches* et n'enfreignent pas les règles. Certains gardes-pêche ont le devoir de s'assurer que les membres de leur communauté ne sont pas harcelés sur l'eau.
- Les participants souhaiteraient qu'un supplément d'autorité en matière d'exécution de la loi soit conféré aux gardes-pêche, même si certains font remarquer que le gouvernement a parfois douté que les Premières Nations appliquent les règlements de la pêche auprès de leurs propres membres. *« Le passé montre que nous ne l'avons pas toujours fait. Nous avons donc révisé notre programme pour résoudre ce problème. »* Quelqu'un souligne le besoin d'accroître l'application de la loi en matière de conservation dans les communautés. *« Certains de nos propres membres ne font pas ce qu'il faut concernant la conservation et nous devrions leur faire appliquer la loi. »*
- Quelques participants veulent aussi que les gardes-pêche soient armés et reçoivent le même équipement et la même formation que les agents des pêches. *« Les agents des pêches sont responsables si les gardes-pêche effectuent des patrouilles conjointes sans cela. »*

« On nous appelle des 'Baywatchers' parce que notre travail se résume à faire des tours sur l'eau en bateau ou en camion dans la communauté. »

Activités techniques

- Les participants expliquent que la collecte des données, la mise en valeur du poisson, les évaluations du stock et la restauration du saumon et de l'habitat sont effectués par d'autres membres du personnel en vertu de leur entente sur la Stratégie relative aux pêches autochtones. Ces activités et d'autres activités techniques ne sont pas entreprises par les gardes-pêche, ni avec le financement du Programme des gardes-pêche autochtones.
- Les participants ont des avis partagés quant à savoir si les gardes-pêche devraient acquérir les compétences tant pour les tâches techniques que pour les tâches d'application de la loi. Par exemple, l'un des participants préfère séparer la formation pour que plus de membres aient de l'emploi, alors qu'un autre pense que le fait de posséder les deux ensembles de compétences offre aux gardes-pêche plus de possibilités de faire progresser leur carrière.

Programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones

- Les participants signent leurs ententes sur la Stratégie relative aux pêches autochtones pour pouvoir offrir des emplois dans leurs communautés, même si ces emplois sont tous saisonniers. *« Il s'agit de signer les ententes pour obtenir ce que nous pouvons du programme. »*

- Une communauté explique que son entente a pour but de fournir aux anciens pêcheurs au filet maillant un emploi dans l'évaluation des stocks (saumon, anguille et autre poisson), la restauration des ruisseaux ou l'amélioration des berges des cours d'eau. *« C'était pour les compenser de ce qu'ils ont perdu lorsqu'ils ont dû abandonner la pêche au filet maillant. »*

Comprendre les relations

« Nous n'avons aucune relation de quelque nature que ce soit avec Pêches et Océans Canada. »

- Les participants ont des relations qui varient avec le Ministère, Transports Canada, la Gendarmerie royale du Canada et le ministère des Ressources naturelles.
- Les participants signalent une présence minimale d'agents des pêches dans leurs régions et le besoin d'avoir des gardes-pêche pour assurer une pêche dans les règles. Ils pensent aussi que le Ministère se décharge de ses obligations de conservation et de protection dans la région, sans fournir le même équipement, la même formation et les mêmes avantages sociaux (p. ex., salaires, retraite, etc.). *« Nous leur répétons constamment qu'ils font une bonne affaire parce que cela leur coûterait un demi-million de dollars pour affecter ici trois ou quatre agents des pêches. »*
- Les opinions sont partagées en ce qui concerne les avantages des patrouilles conjointes. Un participant fait remarquer qu'ils sont censés effectuer des patrouilles conjointes, mais qu'ils n'en ont effectué que deux au cours des quatre dernières années. Un autre préférerait moins de patrouilles conjointes mais reconnaît que *« La conservation et la protection nécessitent que nos gardes-pêche patrouillent la région, car il n'y a que trois agents des pêches. »*
- Les participants déclarent que l'autorité conjointe existe déjà entre les Premières Nations et la Couronne et exige que les agents des pêches appellent avant de pénétrer dans une communauté. *« Nous sommes l'autorité sur notre réserve et ils sont des visiteurs; ils doivent nous demander la permission d'être ici. »* Dans une communauté, cette autorité s'étend à l'embarquement sur les navires. *« Les agents n'accepteraient pas actuellement de monter à bord avec nos gardes-pêche. »* Mais dans une autre communauté, on est d'avis que les pêcheurs sont singularisés par les agents des pêches.
- Quelqu'un fait remarquer que les agents des pêches ne souhaitent pas collaborer avec les gardes-pêche pour des questions de responsabilité et par crainte de ce qui pourrait arriver dans une situation délicate. *« Les gardes-pêche ne peuvent pas simplement être tenus à l'écart; ils devraient porter des armes courtes et recevoir la formation complète. »* Quelqu'un d'autre explique que les gardes-pêche ne sont pas autorisés à effectuer des patrouilles conjointes (ou à utiliser de l'équipement ministériel) pour des questions de responsabilité. *« Vous devez être désignés pour travailler avec les agents des pêches. »*

Structure hiérarchique

- Les participants indiquent que les gardes-pêche travaillent pour la communauté, pas pour le ministère, et qu'ils relèvent donc de la communauté.
 - Une communauté a obtenu le soutien du chef et du conseil concernant le concept de maintien de l'ordre, de sorte que son programme de gardes-pêche ait le pouvoir de faire appliquer les règlements de la *Loi sur les pêches* et de saisir l'équipement et la prise des membres. Une autre n'a pas ce mandat du chef et du conseil et communique donc avec la GRC ou les agents des pêches si elle observe une activité illégale. « *Ces autorités prennent alors la suite.* »

Comprendre la formation et les besoins futurs en matière de formation

« *Nos membres ont plus de formation que les agents des pêches.* »

- Les participants ont des approches différentes à l'égard de la formation des gardes-pêche.
 - L'un des participants a reçu il y a huit ans une offre de formation à Sydney aux fins de désignation. Un autre a reçu une offre quatre ou cinq ans auparavant et un troisième il y a 13 ou 14 ans. Notre communauté a formé plusieurs surveillants de rivières sur ses propres deniers pour qu'ils soient prêts lorsque la prochaine session de désignation sera offerte.
 - Un garde-pêche fait remarquer que la formation d'appoint a été offerte il y a un mois aux gardes-pêche désignés afin de « récapituler » la formation offerte des années auparavant. Un autre déclare que le Ministère essaie de faire des désignations temporaires alors que les gardes-pêche non désignés attendent la formation aux fins de désignation.
 - Un participant doute de la pertinence des « désignations » si les gardes-pêche ont la capacité d'effectuer le travail. « *Les gens d'ici sont tous capables d'être dans l'équipe parce qu'ils connaissent la région, ce qu'il faut protéger et où chercher pour cerner les problèmes. Pourquoi ont-ils besoin d'une désignation?* »
 - Plusieurs communautés n'ont reçu aucune offre de formation de garde-pêche du Ministère à part la formation initiale en 1991 et en 1993. D'autres signalent que la formation relative aux gardes-pêche est offerte « ici et là ».
 - Un participant fait remarquer que les communautés peuvent faire appel en tout temps aux agents des pêches pour fournir la formation. Toutefois, un autre déclare qu'ils ont demandé une nouvelle formation du Ministère sur la *Loi sur les pêches*, mais qu'ils ne l'ont pas obtenue.
- Les gardes-pêche doivent obtenir une habilitation de sécurité et se soumettre à des vérifications du casier judiciaire avant d'être désignés. Une communauté procède chaque année à des vérifications du casier judiciaire de ses gardes-pêche. Une autre indique que les agents des pêches obtiennent l'habilitation de sécurité et les désignations individuellement, alors que les gardes-pêche doivent tous présenter les

formulaire et les demandes en même temps avant la désignation. « *J'ai demandé au ministère la raison de cette différence et ils n'ont pas pu me la fournir.* »

- Les participants veulent offrir plus de possibilités de formation à leurs gardes-pêche (et aux autres employés visés par la Stratégie relative aux pêches autochtones), mais ils manquent de fonds pour cela. Le caractère saisonnier des emplois se traduit également par une rotation élevée du personnel, ce qui génère tous les ans le besoin de formation (et de fonds pour la formation) pour former les nouveaux employés.
 - Certaines communautés utilisent leurs propres revenus pour payer la formation liée aux gardes-pêche. Par exemple, l'une d'entre elles a donné des cours sur la sécurité à ses gardes-pêche. Une autre a reçu (gratuitement) de la formation sur la recherche et le sauvetage et d'autres formations liées aux auxiliaires de la part de la Garde côtière canadienne.
- Certains participants ressentent le besoin de planifier la relève dans le cadre de leur programme des gardes-pêche.
- La formation dans le cadre de la Stratégie relative aux pêches autochtones prévoit la formation des gestionnaires des pêches, la formation des pêcheurs dans les milieux lacustres, ainsi que des cours de secourisme en milieu sauvage, de pêche de premier niveau et d'identification des espèces.

Améliorer le programme des gardes-pêche autochtones

« *Nous avons les mêmes exigences que le Ministère, nous devrions donc avoir les mêmes normes.* »

- Les participants souhaitent obtenir plus de financement et de soutien du Ministère pour l'application de la loi, l'équipement et la formation. Ils souhaitent également que les gardes-pêche participent davantage à la conservation et à la protection des espèces dans leurs voies navigables, notamment le saumon, la truite, le loup de mer et le homard.
- Les participants veulent que le programme appuie les gardes-pêche tout au long de l'année, en leur offrant des salaires compétitifs et de la formation continue. Ils veulent aussi que les gardes-pêche soient formés de la même façon et bénéficient de la même sécurité de l'emploi que les agents des pêches. « *Les gardes-pêche accomplissent déjà le travail du Ministère – à une fraction du coût – et ils veulent travailler toute l'année.* »
 - La *Loi sur les pêches* prévoit un soutien particulier « *car elle change fréquemment* ».
- Il y a aussi du soutien pour faire participer davantage les gardes-pêche à la gestion et à l'application de la loi pour d'autres ressources, comme les orignaux. Toutefois, certains participants ne savent pas exactement comment obtenir ce soutien dans le cadre du programme Stratégie relative aux pêches autochtones, car ce programme est axé sur le poisson.

- Une communauté souhaiterait aussi que le programme des gardes-pêche soit converti en un programme d'agent auxiliaire.

Évaluer les réussites

« C'est une question de présence sur l'eau. »

- Les participants déterminent que le programme réussit en « voyant leurs membres sur l'eau, entièrement équipés et formés ». La réussite du programme se reflète également dans les avantages sociaux, les salaires proportionnés et les possibilités d'accroître la capacité et l'expertise des gardes-pêche dans leurs futures carrières.

L'équipe de gardes-pêche idéale

- Les participants ont des opinions partagées sur les membres qu'ils souhaiteraient intégrer dans leur équipe de gardes-pêche idéale. L'un met en rapport les gardes-pêche avec leur coordonnateur des pêches, leur gestionnaire de la flotte et l'autorité de délivrance des permis. Un autre met en rapport les gardes-pêche avec le chef et le conseil, Pêches et Océans Canada et le ministère des Ressources naturelles, ainsi qu'avec des sociétés vouées à la conservation et le secteur de la pêche commerciale. Pour un autre encore, l'équipe de gardes-pêche idéale devrait comprendre des membres qui aiment les rivières et le poisson, et des aînés qui peuvent enseigner les jeunes. De plus, pour un participant, l'équipe de gardes-pêche devrait inclure un agent d'exploitation des ressources, un technicien en qualité de l'eau, un technicien des pêches, un agent forestier et un agent de promotion.
- Les opinions diffèrent également concernant les obligations des gardes-pêche dans l'équipe idéale. Par exemple, pour un participant, les gardes-pêche devraient émettre des permis et former les pêcheurs en plus de leurs tâches d'application de la loi et de conservation. Pour un autre, les gardes-pêche devraient servir de liaison entre les gouvernements et le secteur d'activité. Un autre encore est d'avis que les gardes-pêche devraient participer davantage aux activités techniques et de recherche scientifique, comme les études sur le poisson, les évaluations des espèces en péril et des ruisseaux, en plus de leurs tâches de surveillance et d'application de la loi.
- Les compétences idéales de l'équipe de gardes-pêche comprennent le leadership, la communication, la capacité à parler la langue de la communauté et la connaissance des politiques relatives aux stocks de poisson, aux animaux et aux forêts. « Ils devraient connaître les droits et les responsabilités concernant l'exploitation des ressources. »